

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0020/2018

Objet : sondage travaux A.E.P.

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,
Considérant que des sondages sur accotements au préalable des travaux d' AEP
doivent être réalisés sur le tronçon « La Borde chemin rural N° 33 » à Sargé sur
Braye,
Considérant que la circulation sera interdite par panneaux type B15 C18,
Afin d'éviter tout accident aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite par des panneaux type B15 C 18 sur le tronçon
« La Borde chemin rural N° 33 » en raison des réalisations des sondages sur
accotements au préalable des travaux A.E.P à compter du 22 mai 2018 et ce pendant
la durée du chantier.

Article 2 : La circulation sera interdite par panneaux.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en
place par l'entreprise VIATEC.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée
d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 14 mai 2018

Le Maire,

Jean LÉGER

